



OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À DES FINS DE TOURNAGE- Tarifs en vigueur dès le 20 février 2025

Type d'occupation	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Occupation d'un tronçon de rue résidentielle pour stationnement de véhicules de production	95 \$/jr/tr	190 \$/jr/tr	400 \$/jr/tr
Occupation d'un tronçon de rue commerciale pour stationnement de véhicules de production	200 \$/jr/tr	400 \$/jr/tr	800\$/jr/tr
Occupation d'un tronçon de rue résidentielle pour fermeture de rue par intermittence	300 \$/jr/tr	650 \$/jr/tr	1300 \$/jr/tr
Occupation d'un tronçon de rue résidentielle pour fermeture de rue complète	600 \$/jr/tr	1000 \$/jr/tr	2600 \$/jr/tr
Occupation d'un tronçon de rue commerciale pour fermeture de rue complète	900 \$/jr/tr	1800 \$/jr/tr	3600 \$/jr/tr
Occupation d'un parc excluant un parc-nature	125 \$/jr	250 \$/jr	500 \$/jr
Occupation d'un parc-nature ¹	250 \$/jr	500 \$/jr	1000 \$/jr
Occupation d'un terrain municipal ou stationnement public municipal	250 \$/jr	500 \$/jr	1000 \$/jr
Occupation d'un bâtiment municipal ²	1150 \$/jr + surveillant ² ou max. 10 000 \$/mois	2300 \$/jr + surveillant ² ou max. 25 000 \$/mois	4600 \$/jr + surveillant ² ou 45 000 \$/mois
Occupation d'un terrain sportif extérieur ou installation sportive extérieure ³	38 \$/hr	75 \$/hr	150 \$/hr
Occupation d'une salle municipale pour salle d'appui	38 \$/hr	75 \$/hr	150 \$/hr
Services connexes à l'occupation	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Retrait de mobilier urbain	110 \$/hr	110 \$/hr	110 \$/hr
Fermeture de lampadaires	500 \$	500 \$	500 \$
Branchement électrique	500 \$	500 \$	500 \$
Surveillance par le personnel de la Ville ²	110 \$/hr	110 \$/hr	110 \$/hr
Surveillance par le personnel de la Ville dans un aréna ²	210 \$/hr	210 \$/hr	210 \$/hr
Frais d'annulation d'un permis à moins de 48 heures d'avis	50 % du coût total du permis		
¹ Parc-nature : Parc Michel-Chartrand, Parc de la Cité, Boisé Du Tremblay, Parc Marie-Victorin, Parc de l'île Charron. ² Surveillance - personnel de la Ville : selon les exigences du tournage. ³ Terrains sportifs ou installations sportives : piscine extérieure, tennis, football, volley-ball, piste d'athlétisme, soccer, pétanque, patinoire extérieure, etc. Tr = tronçon: un bord de rue entre deux rues / Jr = jour / Hr = heure *** Permis exonéré de taxes			